

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-552 DU 11 NOVEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale de l'intérim de  
Monsieur Assouma YAKOUBOU,  
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de  
la Réforme Administrative pour compter du 05  
Novembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement.

- Vu La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990,  
portant Constitution du Bénin ;  
Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la  
Cour Constitutionnelle des résultats définitifs  
de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;  
Vu Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant  
composition du Gouvernement ;

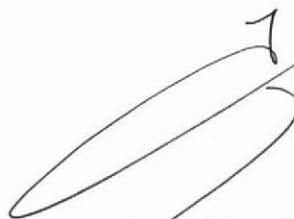
DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du 05 Novembre 1997, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur **Assouma YAKOUBOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel

Fait à Cotonou, le 11 NOVEMBRE 1997

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

- x Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4 MFPTRA 4  
x SGG 4 Autres Ministères 15 Départements 6 JORB 1